



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Philosophie

de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne - UPEC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Philosophie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3MA150009052

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
UPEC Créteil.
- Délocalisation(s) :
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Présentation de la mention

Cette mention ne propose qu'une seule spécialité, *Ethique Publique Contemporaine : santé et justice*, et sa thématique est large comme l'indique son intitulé. Il s'agit de préparer les étudiants à devenir des acteurs organiques (des intellectuels) de l'espace public, en se dotant de capacités d'analyse et de décision en éthique normative et en argumentation. Ils peuvent à ce titre préparer, en principe, leur intégration future dans des Instituts de sciences politiques. La formation peut accueillir aussi des personnels de santé en quatrième année de formation venant de l'Hôpital Henri Mondor. Le but de cette mention est de fournir une solide formation philosophique et méthodologique permettant d'analyser les contraintes structurelles de l'espace public. La mention est finalisée « recherche » et se veut simultanément pré-professionnelle : on vise les métiers de l'ingénierie de gestion hospitalière, les carrières de l'information, celles de l'éthique du soin, de l'éthique de la médiation argumentative. On note une décrue relative du nombre des inscrits pour 2012 : 6 en M1, 14 à 17 en M2.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la mention sont relativement satisfaisants et paraissent avoir été atteints. Ils sont larges, mais aussi novateurs eu égard aux contenus de l'enseignement philosophique en France : l'apport des problématiques « analytiques » est effectivement essentiel pour l'étude des normes et des pratiques institutionnelles, comme pour la méthodologie de l'argumentation. Mais ici les contenus des UE ne sont pas spécifiés (les quatre séminaires semestriels sont numérotés). Quoique la formation continue en philosophie ait été rétablie depuis 2011 à Créteil (licence), les enseignants-chercheurs sont néanmoins contraints ici d'avoir à recadrer ces mêmes contenus historiques (par exemple de philosophie antique), surtout dans le cadre de séminaires plus spécialisés de bioéthique. L'accord avec l'Ecole supérieure Montsouris (intégrée à l'UPEC) permet d'attirer d'autres étudiants et de les motiver dans cette mention consacrée, selon l'intitulé de son unique spécialité, à l'éthique publique contemporaine. Certains de ces séminaires sont validés dans le cadre de la formation « Management et santé » de Montsouris. Le volume horaire global est de 156 heures hors méthodologie.

L'insertion dans le projet d'établissement se traduit par des manifestations et projets en commun avec l'unité de recherche LIS (Lettres, idées, savoirs ; EA 4395). Pourtant, en dehors de la poursuite en doctorat, qui semble un peu aléatoire, la formation profiterait d'abord d'un projet à finaliser avec l'Hôpital Henri Mondor. Cet adossement à la recherche est toutefois assez délicat pour les philosophes à l'intérieur du pôle SHS : par exemple, autour de la question de la subjectivité et du langage, selon l'exemple qui est donné d'une convergence *thématique* improprement définie. L'éthique *publique* est, en effet, en dehors des axes de l'unité de recherche (tels que présentés sur son site internet). Un projet de formation intitulé d'*humanités médicales* serait donc le bienvenu. La non participation de professionnels extérieurs n'est pas en droit réhivitoire, puisque sont défendus des partenariats avec l'Ecole normale supérieure (ENS) Lyon, Université Paris-Sorbonne, l'Ecole nationale de la magistrature, outre l'Ecole supérieure Montsouris, qui permettent des échanges effectifs au niveau national.

On note la présence d'étudiants étrangers qui (sur les deux années de M1 et M2) représentent 34 % de l'effectif en 2012. La question du suivi d'études est laissée dans le flou, bien que le suivi individualisé soit formulé comme tel ; il n'y a pas non plus d'indication relative au nombre d'étudiants poursuivant en doctorat. Les primo-arrivants étrangers de l'effectif, qui attestent d'une certaine attractivité de la formation, ont plus de difficulté à acquérir les compétences nécessaires. Des conventions Erasmus signées avec Wuppertal, Lisbonne, Budapest, plus une co-diplômation attestée avec Cluj-Napoca (Roumanie) prouvent une ouverture minimale à l'international. Mais le taux de réussite reste assez faible et ne dépasse pas 50 %. Les stages, quand ils existent, sont en alternance avec les séminaires 3 et 4 du M2.

L'équipe pédagogique compte 7 ou 9 membres selon leur contribution aux enseignements : 4 PR et 3 MCF + 2 vacataires. La liste des attachés temporaires (ATER) et des moniteurs qui contribuent au suivi n'est pas explicitement donnée. Il n'est pas fait état non plus de l'existence d'un conseil de perfectionnement. L'adossement à la recherche est on l'a vu assez symbolique dans le périmètre de l'établissement. On note que, depuis 2005, il n'y a pas eu de questionnaire d'évaluation nouveau des enseignements par les étudiants. Le dossier présenté est donc inégalement informatif : sa forme est inappropriée eu égard aux exigences stimulantes et aux finalités attractives qu'il propose. L'ouverture au monde professionnel par le biais de conférences informelles paraît trop peu significative.

Parmi les éléments originaux de cette spécialité, on peut relever l'idée d'une application des savoirs acquis à d'autres registres d'activité : cette application est solidaire d'une distance critique à acquérir par exemple dans l'étude des décisions publiques, ou dans la compréhension et la prévention des crises (qui font partie explicitement de son programme). La spécialité est orientée vers la consolidation des connaissances devant être maîtrisées en histoire de la philosophie, et qui précèdent cette application à l'éthique publique. Les conditions nouvelles de l'argumentation en font partie et c'est dans le cadre du cours de méthodologie que cet apprentissage a lieu.

- Points forts :

- Originalité de la mention par son domaine et sa spécificité.
- Recherche ouverte sur l'insertion professionnelle : association entre philosophie contemporaine et problématique éthique, qui est de nature à favoriser des partenariats nouveaux (ingénierie d'entreprise, journalisme).
- Dynamisme et qualité intrinsèque de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- Peu de poursuite identifiable en doctorat.
- Pilotage peu satisfaisant.



- Equipe pédagogique numériquement limitée.
 - Le mémoire de M2 n'est pas assez doté de crédits.
-
- Recommandations pour l'établissement :
 - Probablement le rapport entre éthique publique et philosophie politique devrait-il être clarifié ; de même pour l'articulation avec l'éthique appliquée, car celle-ci semblerait plus adaptée à une mention professionnalisante.
 - Les collaborations avec l'EA LIS devraient être plus clairement identifiées.
 - La maquette des cours gagnerait à être plus développée. Ne sachant pas quels sont les enseignements dispensés dans les UE, il est plus difficile d'évaluer la cohérence du pilotage en regard des objectifs.
 - L'équipe pédagogique gagnerait à être étoffée et stabilisée.



Spécialité : Ethique publique contemporaine

La mention *Philosophie* ne comportant que cette unique spécialité intitulée *Ethique publique contemporaine*, l'appréciation ci-dessus de la mention vaut pour la spécialité.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 8 septembre 2014

OBJET : observations de l'établissement concernant le :

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Master : Sciences Humaines et Sociales

mention : Philosophie

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement tiendra compte de ces évaluations pour améliorer la qualité de ses enseignements. Les réponses formulées ci-dessous ont pour but d'éclairer l'ensemble de la communauté universitaire sur la réalité de nos formations en offrant un éclairage complémentaire, non de mettre en cause le travail d'évaluation entrepris par l'AERES.

X
X X

Observations sur l'évaluation du master de philosophie

Tenant compte des avis de l'AERES, nous voudrions apporter à la fois des remarques et des solutions.

L'originalité soulignée par le rapport d'une formation de master en «éthique publique contemporaine» sera conservée dans la nouvelle offre grâce à un premier parcours (désormais intitulé « Normes, éthique, savoirs ») qui reprend l'orientation choisie depuis de nombreuses années et articule mieux le rapport entre pensée analytique, politique et éthique.

Les maquettes de cours du futur master ont pris en compte la demande de clarification du rapport entre éthique publique et philosophie politique à partir d'un nouveau centrage sur les normes de l'agir. Par ailleurs, les types d'enseignement seront nettement spécifiés au moyen d'une catégorisation plus fine des séminaires qui devra être décidée en accord avec les professeurs responsables. Cependant l'exigence de renouvellement de la recherche et la mixité des séminaires M1/M2 imposent un changement annuel des contenus qui explique la nécessité de délimitations générales.

2'/ Le rapport d'évaluation souligne qu'une très faible part des effectifs est issue d'un autre M1 que celui de l'établissement (entre 1% et 8% sur la période expertisée).

Réponse

Cette affirmation est inexacte. Ainsi, pour l'année 2013-2014, on peut observer que 5 étudiants sur 24 sont issus de l'UPEC. En d'autres termes, 19 étudiants sur 24 (80% des étudiants environ) sont issus d'un M1 extérieur à l'UPEC.

De façon générale, s'agissant des années antérieures, de nombreux étudiants – n'ayant pas suivi un M1 à l'UPEC – ont obtenu une inscription au Master 2 « Droit de la bioéthique et de la santé – Parcours « Bioéthique » ».

3'/ Au sein du rapport d'évaluation, il est fait état :

- d'une absence de partenariat avec l'étranger
- d'une absence de procédures dédiées au pilotage de la spécialité (suivi de la formation et des étudiants).

Réponse

a/ Sans doute, n'existe-t-il pas un partenariat fixe et constant avec des institutions étrangères. Cependant, les directeurs des deux parcours (notamment parcours « Bioéthique »), invités à intervenir dans des colloques ou à dispenser des enseignements à l'étranger, permettent au Master de nouer des liens avec l'étranger : à certains égards, l'institutionnalisation de liens, avec l'étranger, ne constituerait que la formalisation de liens qui, en pratique, existent déjà.

b/ Certes, il n'existe pas de procédure dédiée au pilotage de la spécialité. Mais, ici encore, il convient d'observer que sur le plan pratique, une concertation entre les directeurs des deux parcours (bioéthique et santé) se produit de manière régulière en début d'année, en milieu d'année et en fin d'année, ce qui permet d'envisager les questions relatives à l'organisation et au suivi de la formation. Quant au suivi des étudiants, il est assuré par le responsable de chaque parcours, en cas de difficultés particulières, par les enseignants de chaque matière (souvent sollicités par les étudiants), par les directeurs de mémoires (pour les étudiants optant en faveur d'un parcours « recherche ») et enfin, par les directeurs de stage qui encadrent, dans les institutions d'accueil, les étudiants ayant choisi un parcours « professionnel ».

Ainsi, un véritable suivi de la formation et des étudiants est effectué. D'autre part, la souplesse de la méthode retenue, souplesse résultant du caractère informel de l'organisation du suivi, permet d'obtenir de bons résultats : un comité de pilotage – avec la rigidité qui le caractériserait – ne permettrait probablement pas d'atteindre de meilleurs résultats.

X
X X



Ces observations étant formulées, je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTINGER

